



CADRE JURIDIQUE ASSOCIATIF

Appréhender les risques liés aux activités menées par son association pour mieux se protéger en tant que dirigeant bénévole.

Connaître les règles essentielles en matière de responsabilités et d'assurances.

Formation organisée dans le cadre des formations communes à toute la Région Auvergne Rhône-Alpes permettant une harmonisation des contenus et méthodes d'animation.

« *Le statut juridique des associations est défini par la loi de 1901, elle confère aux citoyens le droit de s'associer sans autorisation préalable. Ainsi, la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 juillet 1901 constituent les deux textes fondamentaux sur lesquels repose le fonctionnement des associations.* »

Compétences visées :

- Comprendre les risques liés aux activités menées par son association pour mieux se protéger en tant que dirigeant bénévole.
- Comment assurer son activité, ses encadrants, son matériel et les locaux utilisés.



A DEFINIR

Second semestre 2019



Intervenant :

**C.R.O.S Auvergne
Rhône-Alpes**



À définir

(12 places disponibles)